



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-026

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-02-15-001 - ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-16 EN DATE DU 15 FEVRIER 2021 PORTANT DELEGATION COMPLEMENTAIRE DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A MADAME CAROLINE CROIZIER DIRECTRICE DU PÔLE SUPPORT ET EXPERTISE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-02-15-001

ARRETE PREFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-16 EN DATE DU 15 FEVRIER 2021 PORTANT
DELEGATION COMPLEMENTAIRE DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
A MADAME CAROLINE CROIZIER DIRECTRICE DU
PÔLE SUPPORT ET EXPERTISE A LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-LOIRE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-16
EN DATE DU 15 FEVRIER 2021
PORTANT DELEGATION COMPLÉMENTAIRE DE SIGNATURE EN MATIÈRE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
A MADAME CAROLINE CROIZIER, DIRECTRICE DU PÔLE SUPPORT ET EXPERTISE
A LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/COORDINATION 2020-68 du 4 septembre 2020 portant délégation complémentaire de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Caroline CROIZIER, directrice du pôle support et expertise à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

L'article n°1 de l'arrêté SG/COORDINATION 2020-68 du 4 septembre 2020 est modifié afin d'inclure dans le champ de compétence de la délégation d'ordonnateur secondaire délégué donnée à Madame Caroline CROIZIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle support et

expertise de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire, les crédits du programme n° 362 « Écologie ».


ARTICLE 2 :

Aucune autre modification n'est apportée à l'arrêté SG/COORDINATION 2020-68 du 4 septembre 2020.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE